

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoir : 00

Excusé : 00

Absents : 06

Qui ont pris part

à la délibération : 23

Date de convocation : 20 février 2023

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. SAUVAT Sébastien.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

20- SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SYMIELECVAR RELATIVE AUX ETUDES TECHNIQUES ET ENERGETIQUES DES BATIMENTS PUBLICS

En vertu de l'article L.2224-34 du Code général des collectivités territoriales, la collectivité souhaite confier au SYMIELECVAR la réalisation d'études techniques, énergétiques ou de faisabilité sur les bâtiments publics.

Ces études permettront d'orienter une intervention dans les meilleures conditions de coût et de délai. Elles porteront sur les groupes scolaires de l'Orée du Bois et de Louis Clément.

Dans ce cadre, la convention avec le SYMIELECVAR est passée pour la durée d'exécution des prestations et prendra fin au paiement des sommes dues par la Commune.

Les montants des études sont estimés à :

- 3000 € HT financés à 50% soit 1500 € pour le groupe scolaire l'Orée du Bois ;
- 3000 € HT financés à 50 % soit 1500 € pour le groupe scolaire Louis Clément.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la convention relative aux études techniques et énergétiques des bâtiments publics 2023 avec le SYMIELECVAR ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2023 relative aux études techniques et énergétiques des bâtiments publics ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 février 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT